



MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 21 février 2011
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 02/2011

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE
ET LA MISE EN SÉPARATIF AU LIEU-DIT « LA TEINTURIÈRE »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

En cas d'acceptation par votre Conseil du préavis N° 01/2011, relatif à la réfection de la route de la Teinturière, la Municipalité souhaite profiter de ces travaux afin de procéder à la réfection de la conduite d'eau potable ainsi qu'à la mise en séparatif dans ladite desserte.

2. RÉSEAU D'EAU

Actuellement, la conduite d'eau potable sise dans la route de la Teinturière est une ancienne conduite en fonte pour laquelle un remplacement est indispensable. De plus, ces travaux permettront d'installer deux nouvelles bornes hydrantes afin de compléter la défense incendie dans ce secteur.

Suite au mandat confié à l'entreprise Miaz et Weisser, le devis estimatif se présente comme suit :

Travaux de terrassement	CHF 90'000.00
Fourniture et pose des conduites	CHF 78'000.00
Transferts des prises particulières	CHF 53'500.00
Alimentation provisoire des privés durant les travaux	CHF 9'700.00
Honoraires pour étude et surveillances de travaux	<u>CHF 43'500.00</u>
TOTAL TTC	<u>CHF 274'700.00</u>

Il est à noter qu'une partie de ces travaux, soit CHF 199'600.- fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA et du Service cantonal compétent.

Un emprunt de CHF 274'700.- est nécessaire. Cet investissement sera amorti sur une période de 20 ans par le compte de fonctionnement 8100.3311 « Service eau - amortissement », soit CHF 13'735.-/année, la première fois en 2012.

3. MISE EN SÉPARATIF

Poursuivant sa stratégie de mise en conformité du réseau communal d'égouts, la Municipalité vous propose de profiter des chantiers susmentionnés pour procéder à la mise en séparatif du secteur de la Teinturière.

Le mandat pour l'étude de ce projet a été confié au bureau d'ingénieurs Sabert qui a établi un devis, lequel se présente comme suit :

Génie civil	CHF 197'893.00
Frais annexes	CHF 33'000.00
Divers et imprévus	CHF 24'107.00
TOTAL HT	<u>CHF 255'000.00</u>
TVA 8%	CHF 20'400.00
TOTAL TTC	<u>CHF 275'400.00</u>

Un emprunt de CHF 275'400.- est nécessaire. Cet investissement sera amorti sur une période de 20 ans par le compte de fonctionnement 4600.3311 « Egouts et Epuration - Amortissement », soit CHF 13'770.-/année, la première fois en 2012.

4. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Rougemont, dans sa séance du 29 mars 2011

Vu le préavis N° 02/ 2011

Ouï Le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 550'100.00 pour la réfection de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif au lieu-dit « La Teinturière ».
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 550'100.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du marché
- D'accepter le financement tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 février 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Rougemont, le 29 mars 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 La Syndic		 La Secrétaire :
Claire-Lise Blum-Burri		Janick Lenoir

Municipal délégué : M. Ernest Von Siebenthal